



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



Conseil supérieur
de la fonction militaire

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION MILITAIRE
(93^{ème} session – 05 au 09 octobre 2015)

COMMUNIQUÉ

Le CSFM a été réuni du 05 au 09 octobre 2015 lors de sa 93^{ème} session, pour l'examen de huit textes et l'étude de sujets relatifs à la condition militaire.

Avis sur les projets de textes inscrits à l'ordre du jour

Au terme d'une semaine de travaux, le Conseil a rendu au ministre :

- un avis favorable sans observations sur les quatre projets de textes suivants :
 - projet d'ordonnance visant à modifier le code de la défense en vue de clarifier les dispositions concernant la prise en compte du temps passé dans certaines positions de non activité relative à l'avancement ;
 - projet de décret modifiant l'article R.4138-29-1 du code de la défense ;
 - projet de décret modifiant le décret n° 2008-943 du 12 septembre 2008 portant statut particulier des corps des officiers mécaniciens de l'air et des officiers des bases de l'air et l'article D4151-5 du code de la défense (projet « *écoles de l'air XXI^{ème} siècle* ») ;
 - projet de décret et d'arrêté modifiant les décrets statutaires de divers corps militaires relatif à la détention du DAEOS pour la promotion au grade de commandant.

- un avis favorable avec observations sur les quatre autres projets suivants :
 - projet d'ordonnance et décret d'application visant à modifier des dispositions statutaires relatives aux militaires ;
 - projet d'ordonnance relatif à la santé et à la sécurité au travail pour le personnel militaire ;
 - projet de décret prorogeant la durée du mandat des membres du Conseil supérieur de la fonction militaire et des conseils de la fonction militaire ;
 - projet de décret modificatif relatif aux changements de résidence outre-mer et étranger.

Les observations relatives à ces quatre textes sont listées dans l'avis rendu par le Conseil.

Préoccupations et propositions exprimées par le Conseil et réponses du ministre

Le Conseil a exposé au ministre ses préoccupations et propositions relatives aux différents points suivants.

Dans le domaine statutaire il a rappelé son souhait de voir aboutir le travail initié sur la condition des militaires du rang et de voir le système de reconversion en place au ministère de la Défense évoluer par des mesures de diversification.

Dans le domaine économique, après avoir rappelé que le gel du point d'indice depuis 2010 constitue un facteur de paupérisation pour les plus jeunes, le Conseil a fait part de sa volonté de voir transposé au plus vite le NES C aux militaires concernés.

En réponse, le ministre a annoncé les mesures suivantes :

- la mise en place d'une nouvelle grille-cible qui revalorise l'ensemble des militaires du rang et redynamise la progression de carrière avec la création d'un nouvel échelon exceptionnel pour les caporaux-chefs, fixé à l'indice majoré 433 ;
- la confirmation de l'assimilation des sergents et sergents-chefs à la catégorie B des fonctionnaires ;
- la revalorisation annuelle de la grille tenant compte de celle du SMIC ;
- l'entrée en vigueur de la première tranche avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2015.

Dans le domaine social, le CSFM a appelé l'attention du ministre sur les difficultés liées au logement des militaires et souhaité une information très détaillée sur cette problématique.

En réponse, le ministre a confirmé qu'il partage cette préoccupation et a affirmé la nécessité d'une meilleure information sur la politique du ministère dans ce domaine.

En ce qui concerne l'hébergement, il a rappelé que, dans le cadre du plan d'urgence « *infrastructures de vie* », 444 opérations auront été lancées fin 2015, pour un montant de 212 millions d'euros, et qu'à ce jour 332 opérations étaient en cours ou terminées. Il a précisé qu'un effort particulier est porté actuellement en Ile de France (densification de forts, abandon de la cession de la caserne LOURCINE), notamment au profit de l'opération SENTINELLE, pour un montant de près de 50 millions d'euros.

Le ministre a aussi rappelé le maintien à niveau de l'enveloppe de l'action sociale, comme du plan d'accompagnement des restructurations.

En matière de conditions d'emploi et de travail, le Conseil a fait part de ses préoccupations toujours actuelles relatives à l'habillement du personnel.

Par ailleurs, le Conseil a souhaité que soit clarifié le cadre juridique des opérations intérieures, tant pour leur statut que pour les conditions d'emploi des armes et la protection juridique susceptible d'être apportée au personnel.

Le ministre a répondu qu'il avait demandé au SGA, en lien avec l'EMA, d'y travailler, pour préciser ou faire évoluer ce cadre.

Le Conseil a demandé l'adaptation des mesures indemnitaires déjà prises dans le cadre de l'opération SENTINELLE, en vue de la création d'une indemnité spécifique à l'ensemble des opérations intérieures, et souhaite par ailleurs l'extension du champ d'attribution de la médaille de la protection militaire du territoire à l'ensemble des missions opérationnelles.

Le ministre a d'abord rappelé que l'indemnité pour sujétion spéciale d'alerte opérationnelle (AOPER) complète depuis juillet 2015 l'attribution de l'indemnité pour service en campagne et que les agrafes qui prendront place sur le ruban de la nouvelle médaille témoigneront aussi bien des opérations terrestres que maritimes ou aériennes.

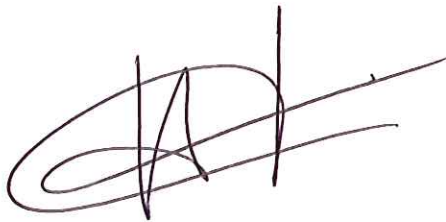
Le Conseil a appelé l'attention du ministre sur le sentiment d'injustice généré par les difficultés récurrentes à obtenir la transposition immédiate, pourtant prévue par la loi, des mesures indiciaires accordées aux fonctionnaires civils.

En réponse, le ministre a affirmé avec force la nécessité d'une équité avec les agents de la fonction publique, afin qu'il n'y ait pas de décrochage des grilles et a rappelé que, depuis son arrivée, son objectif est d'obtenir que ce principe d'équité soit respecté. Il a ainsi pu annoncer que le protocole « *parcours professionnel carrières et rémunérations* » sera appliqué aux militaires en même temps qu'aux civils le 1^{er} janvier 2017.

Le ministre a enfin présenté le budget 2016, qui voit l'accroissement des moyens humains (2300 postes supplémentaires sur l'année 2016) et financiers de la défense (augmentation de 600 millions d'euros de crédits budgétaires, majoritairement destinés au nouveau contrat protection et à l'entretien programmé des matériels), qui permettront ainsi d'accroître l'activité opérationnelle et l'entraînement.

Tout en soulignant l'efficacité de la concertation, le conseil a tenu à remercier le ministre, son cabinet et son administration, pour leur engagement, en particulier auprès des plus hautes autorités de l'Etat, dans l'obtention des mesures indiciaires légitimement attendues par la communauté militaire depuis plusieurs années.

Le secrétaire de session
Capitaine (Air) Lionel HILLAIREAU



Le ministre de la défense
Monsieur Jean-Yves LE DRIAN

